

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 9 mai 2018

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 2, 3 et 4 mai 2018**

-----

**2018 DLH 83** Réhabilitation Plan Climat Énergie de 17 logements 10-20, rue Cité Saint Chaumont (19e)  
par la société d'HLM « l'Habitat Social Français » (hsf). Octroi de garantie.

**M. Ian BROSSAT, rapporteur**

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération 2014 DLH 1234 du Conseil de Paris des 15, 16 et 17 décembre 2014 approuvant la participation de la Ville de Paris au programme de réhabilitation Plan Climat à réaliser par société d'HLM « l'Habitat Social Français » (hsf) 10-20, rue Cité Saint Chaumont (19e) ;

Vu le projet de délibération en date du 17 avril 2018 par lequel Mme la Maire de Paris lui propose d'accorder la garantie de la Ville de Paris pour le service des intérêts et l'amortissement d'un prêt PAM à contracter par la société d'HLM « l'Habitat Social Français » (hsf) auprès de la Caisse des dépôts et Consignations (CDC) en vue du financement d'un programme de réhabilitation Plan Climat de 17 logements 10-20, rue Cité Saint Chaumont (19e) ;

Vu l'avis du Conseil du 19e arrondissement en date du 12 avril 2018 ;

Sur le rapport présenté par M. Ian BROSSAT, au nom de la 5e Commission ;

Délibère :

Article 1 : La Ville de Paris garantit, pour la totalité de sa durée, le service des intérêts et l'amortissement d'un prêt PAM, d'un montant global de 380.346 euros, remboursable en 15 ans, assorti d'un préfinancement d'une durée de 24 mois avec un taux d'intérêt égal au taux du livret A augmenté de 0,60%, que « l'Habitat Social Français » (hsf) se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, aux taux et conditions applicables selon la réglementation en vigueur lors de la prise d'effet des contrats pour le financement d'un programme de réhabilitation Plan climat de 17 logements 10-20, rue Cité Saint Chaumont (19e).

Cette garantie est accordée sous réserve de la conclusion du contrat dans un délai de 2 ans à compter du jour de la notification de la présente délibération.

Article 2 : Au cas où la société d'HLM « l'Habitat Social Français » (hsf), pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas :

- des sommes dues (capital et intérêts) aux échéances convenues ;
- des intérêts moratoires encourus ;
- en cas de remboursement anticipé du prêt survenu conformément aux conditions contractuelles du prêt, des intérêts courus contractuels, indemnités ou pénalités éventuellement dues conformément aux conditions financières du contrat, la Ville de Paris s'engage à en effectuer le paiement en son lieu et place sur simple demande de l'organisme bancaire adressée par lettre missive, sans jamais pouvoir opposer le défaut de mise en recouvrement des impôts dont la création est prévue ci-dessous, ni exiger que l'organisme prêteur discute au préalable l'organisme défaillant.

Article 3 : 4 des logements de l'ensemble immobilier seront réservés à des candidats locataires désignés par la Ville de Paris pour une durée de 40 ans, dans le cadre de prorogations de droits existants ou de droits supplémentaires, à compter de la libération de ces logements.

Article 4 : Les charges des garanties ainsi accordées seront couvertes éventuellement par un prélèvement sur les ressources générales du budget et, en cas d'insuffisance de celles-ci et à concurrence des sommes nécessaires, par une augmentation corrélative des taux des taxes foncières, de la taxe d'habitation, ainsi que de la cotisation foncière des entreprises.

Article 5 : Mme la Maire de Paris est autorisée à intervenir, au nom de la Ville de Paris aux contrats d'emprunt concernés par les garanties visées à l'article 1 de la présente délibération et à signer avec la société d'HLM « l'Habitat Social Français » (hsf) les conventions fixant les modalités d'exercice éventuel de ces garanties.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**